

Le projet d'écoquartier séduit les Nyonnais

La Coopérative de l'habitat associatif Codha construira 120 logements à Nyon. Les personnes intéressées doivent d'abord s'inscrire

Lancé par la Municipalité de Nyon en 2009, le projet de construire un écoquartier social sur une parcelle communale à la route du Stand vient de franchir une nouvelle étape. La semaine dernière, la Codha (Coopérative de l'habitat associatif), à qui la Ville a octroyé un droit de superficie, a organisé une séance d'information publique à la salle communale. C'était aussi l'occasion de lancer les inscriptions pour un logement auprès de futurs habitants. Plus de 180 personnes sont venues se renseigner.

Certes, le processus prend du temps. Il y a d'abord eu un concours d'architecture, remporté en 2014 par le bureau lausannois Farra & Zoumboulakis, puis l'élaboration d'un plan partiel d'affectation, qui sera soumis à l'enquête publique cet automne. Le chantier pourrait débuter en 2017 et les immeubles être livrés en 2019.

La majorité des appartements seront attribués aux Nyonnais (100% des subventionnés et 70% des logements à loyers abordables). Mais pour obtenir le droit d'habiter dans ce futur écoquartier du Stand, les intéressés doivent d'abord adhérer à la coopérative en prenant une part sociale d'au minimum 100 fr. et en payant la cotisation annuelle. A ce jour, la Codha compte une soixantaine de membres résidant à Nyon.

Ensuite, les intéressés doivent s'inscrire en précisant leur demande (type de logement). Plus tard, à la signature du bail, les futurs habitants devront verser une part de fonds propres (6000 fr. par pièce pour les logements à loyers libres et l'équivalent de trois mois de loyer pour les deux autres catégories - subventionnés et à loyers abordables). Cet investissement leur sera remboursé le jour où ils quitteront leur logement. Le délai des inscriptions est fixé au 9 novembre.

Représentant de la Codha, Guillaume Käser estime que l'intérêt des Nyonnais pour ce projet est très encourageant. **Y.M.**